



**HAL**  
open science

## CEPRISCA - Centre de droit privé et de sciences criminelles d'Amiens

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. CEPRISCA - Centre de droit privé et de sciences criminelles d'Amiens. 2017, Université de Picardie Jules Verne - UPJV. hceres-02030102

**HAL Id: hceres-02030102**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02030102>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'Évaluation de la Recherche

Évaluation de l'unité :

Centre de droit privé et de sciences criminelles  
d'Amiens

CEPRISCA

sous tutelle des  
établissements et organismes :

Université de Picardie Jules Verne

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'Évaluation de la Recherche

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

*Au nom du comité d'experts,<sup>2</sup>*

Luc Grymbaum, président du comité

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

## Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

|  |   |
|--|---|
| Nom de l'unité :                       | Centre de droit privé et de sciences criminelles d'Amiens |
| Acronyme de l'unité :                  | CEPRISCA  |
| Label demandé :                        | EA  |
| N° actuel :                            | EA 3911   |
| Nom du directeur (2016-2017) :         | M. Cédric GLINEUR   |
| Nom du porteur de projet (2018-2022) : | M. Cédric GLINEUR   |

## Membres du comité d'experts

|   |  |
|---|--|
| Président :   | M. Luc GRZYBAUM, Université Paris Descartes  |
| Experts :   | M <sup>me</sup> Raphaële PARIZOT, Université Paris Ouest Nanterre La Défense<br>M. Gaël PIETTE, Université de Bordeaux<br>M <sup>me</sup> Laurence USUNIER, Université de Cergy-Pontoise |
| Délégué scientifique représentant du HCERES :                       | M. David KREMER  |
| Représentant des établissements et organismes tutelles de l'unité : | M. Gérard RIVET, Université de Picardie Jules Verne  |
| Directrice ou représentante de l'École Doctorale :                  | M <sup>me</sup> Tiphaine BARTHELEMY, ED n° 586, SHS « Sciences humaines et sociales »  |

## 1 • Introduction

### Historique et localisation géographique de l'unité

Le CEPRISCA a été créé en 1998. Il rassemble 29 enseignants-chercheurs. Quelques-uns de ses membres sont issus d'autres composantes de l'Université de Picardie et d'autres universités.

Il est hébergé dans les locaux de l'UFR de droit et de science politique, 10 placette Lafleur à Amiens.

### Équipe de direction

Le CEPRISCA est actuellement dirigé par M. Cédric GLINEUR et M. Emmanuel NETTER, directeur adjoint.

### Nomenclature HCERES

Domaine scientifique : SHS Sciences humaines et sociales.

Domaine disciplinaire : SHS2 Normes, institutions et comportement sociaux.

Sous-domaine disciplinaire : SHS2-1 Droit

### Domaine d'activité

Le droit privé et la science criminelle constituent le domaine d'activité, tout en tenant compte de l'effacement de la frontière entre droit public et droit privé notamment dans des domaines comme le droit social, le droit pénal, le droit de la santé, le droit du numérique.

## Effectifs de l'unité

| <b>Composition de l'unité</b>  | <b>Nombre au 30/06/2016</b> | <b>Nombre au 01/01/2018</b> |
|--|-----------------------------|-----------------------------|
| N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés  | 29                          | 30                          |
| N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés   |                             |                             |
| N3 : Autres personnels titulaires (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)   |                             |                             |
| N4 : Autres chercheurs et enseignants-chercheurs (ATER, post-doctorants, etc.)                         | 6                           |                             |
| N5 : Chercheurs et enseignants-chercheurs émérites (DREM, PREM)  | 1                           |                             |
| N6 : Autres personnels contractuels (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche) | 1 (0,57 ETP)                |                             |
| N7 : Doctorants  | 21                          |                             |
| <b>TOTAL N1 à N7</b>   | <b>58</b>                   |                             |
| Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées  | 14                          |                             |

| <b>Bilan de l'unité</b>                                   | <b>Période du 01/01/2011 au 30/06/2016</b> |
|---|--|
| Thèses soutenues  | 8  |
| Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité | 1  |
| Nombre d'HDR soutenues                                    |  |

## 2 • Appréciation sur l'unité

### Avis global sur l'unité

La période évaluée qui s'achève, et qui avait débuté avec une thématique de recherche unique sur les « frontières du droit », montre que la recherche individuelle a été soutenue et de qualité. Les travaux collectifs sous forme de colloques et de publications sont également de bonne facture scientifique.

Pris dans leur ensemble, ces travaux témoignent d'une activité de recherche importante, continue et diversifiée. Ils ont largement contribué à assurer au CEPRISCA une bonne visibilité nationale. Certains projets s'inscrivent dans la continuité des travaux antérieurs d'autres investissent des champs nouveaux.

Toutefois, ces travaux n'ont pas particulièrement illustré la question des « frontières du droit » que l'unité avait initialement choisie. Les nouveaux thèmes adoptés par l'ensemble des membres depuis près de deux ans correspondent mieux aux différents champs de recherche qui ont déjà été explorés (santé par exemple) ou qui sont fortement émergents (numérique).

La politique de soutien aux doctorants devrait être maintenue et amplifiée en accentuant le travail en commun avec l'École Doctorale SHS - Sciences humaines et sociales. Cette dernière qui a accompagné le renouveau des recrutements de doctorants en droit pourrait désormais s'ouvrir un peu plus à la discipline juridique en acceptant l'inscription de modules proposés par le CEPRISCA et le Centre universitaire de recherches sur l'action publique et politique (CURAPP) ce qui n'est pas le cas actuellement.

Afin que l'unité qui comprend une trentaine de chercheurs puisse fonctionner dignement, l'appui administratif, actuellement insuffisant, mériterait d'être renforcé. De même, « l'entassement » de six à huit collègues par bureau de l'unité CEPRISCA paraît une anomalie quand, quelques mètres plus loin, il a été constaté par le président du comité d'experts lui-même que les collègues de l'autre unité de recherche en droit sont accueillis entre un et trois par bureau.

En définitive, le CEPRISCA dispose d'une équipe dynamique et variée, capable de produire de véritables travaux collectifs mêlant les spécialités et les approches diachroniques.